



### Préambule

Conformément aux articles 2 et 3 bis de ses statuts, Sciences Po Saint-Germain-en-Laye participe à la préparation générale ou spécialisée des candidats aux concours d'accès à la fonction publique ainsi qu'aux concours d'accès aux métiers de la justice et de la sécurité, ou à tout autre concours en lien avec ses missions. Cette préparation est assurée par son centre de préparation, l'*i-EPrépa*.

La préparation intensive aux concours est proposée sur deux semestres. Celle-ci peut être précédée d'un semestre tremplin afin de permettre à des candidats d'horizons divers de consolider d'abord les fondamentaux puis de se concentrer sur les épreuves d'admissibilité puis d'admission des concours spécifiquement visés.

### Article 1. Architecture de l'*i-EPrépa*

**La préparation intensive aux concours proposée par l'*i-EPrépa*** s'appuie sur des modules adaptés aux concours envisagés. Ils se déroulent de septembre à juin. Des sessions de préparation à l'admission sont organisées tout au long de l'année, en fonction des dates des épreuves orales.

En amont de cette année de préparation, l'*i-EPrépa* propose un semestre tremplin, qui consiste en une consolidation des bases, des parcours pédagogiques thématiques et des initiations aux épreuves. Il se déroule de janvier à juin de chaque année.

### Article 2. Concours préparés

A l'issue de l'*i-EPrépa*, les candidats sont préparés aux concours rattachés à quatre modules :

- métiers de l'administration générale : IRA, attaché territorial, inspecteur des impôts...
- métiers de la sécurité et de la défense : ENSP, EOGN, ENAP, ECA ;
- métiers de la justice : ENM, ENG, CRFPA (examen national) ;
- haute administration : Magistrature administrative, Assemblées, INET, ENA (à partir de septembre 2019).

Il est toutefois possible, sous réserve d'attester des diplômes exigés par chaque concours, de passer, *dès la fin du semestre tremplin*, un certain nombre de concours (IRA, Greffier des services judiciaires, directeur d'insertion et de probation, directeur des services de la protection judiciaire de la jeunesse, ou encore l'examen national du CRFPA).



### **Article 3. Modalités pédagogiques et techniques**

L'*i-EPrépa* repose sur une pédagogie innovante en e-learning ou en blended-learning (combinaison d'enseignements à distance et de sessions en présentiel), mobilisant des techniques de pédagogie inversée.

Les vidéos de cours diffusés en ligne, les classes virtuelles, les revues de presse hebdomadaires et la bibliothèque de ressources numériques de l'*i-EPrépa* sont distribuées via le campus numérique de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye. Les étudiants peuvent donc accéder à tout moment aux enseignements, aux médias et aux documents qui les complètent, ainsi qu'aux activités pédagogiques proposées et aux ressources permettant de les réaliser. Ils peuvent aussi prolonger en ligne les échanges avec les enseignants et les travaux collectifs avec les autres étudiants.

Le campus numérique de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye s'appuie sur la plateforme de formation à distance Moodle. Les étudiants inscrits à l'*i-EPrépa* peuvent y accéder à partir d'un ordinateur (PC ou Mac), d'une tablette ou d'un smartphone (Android ou iOS).

Le recours à une connexion Internet haut débit est conseillé, en particulier pour visionner les vidéo en direct ou en différé de l'*i-EPrépa*. Toutes les ressources numériques de l'*i-EPrépa* sont néanmoins accessibles via une connexion bas débit.

### **Article 4. Suivi de la formation**

Le suivi de la formation est assuré par une équipe constituée de deux référents pédagogiques, d'un référent administratif et d'un référent technique.

Référents pédagogiques :

- Anne-Valérie Le Fur, professeure de droit privé (UVSQ). Courriel : [anne-valerie.lefur@uvsq.fr](mailto:anne-valerie.lefur@uvsq.fr)
- Renaud Epstein, maître de conférences en science politique (Sciences Po Saint-Germain-en-Laye), Courriel : [renaud.epstein@sciencespo-saintgermainenlaye.fr](mailto:renaud.epstein@sciencespo-saintgermainenlaye.fr)

Référente administrative :

- Valérie de Labrousse-Roux (Sciences Po Saint-Germain-en-Laye), Courriel : [valerie.roux@sciencespo-saintgermainenlaye.fr](mailto:valerie.roux@sciencespo-saintgermainenlaye.fr)

Référent technique :

- Vincent Couronne, responsable campus numérique (Sciences Po Saint-Germain-en-Laye), Courriel : [vincent.couronne@sciencespo-saintgermainenlaye.fr](mailto:vincent.couronne@sciencespo-saintgermainenlaye.fr)



Un jury constitué de ces référents et des enseignants en charge d'un des parcours du semestre tremplin sera réuni en juin de chaque année pour formuler une appréciation de la participation de chaque étudiant inscrit au semestre tremplin.

Cet avis du jury, qui sera pris en compte dans la sélection des étudiants pour les deux autres semestres s'appuiera sur une appréciation de :

- l'assiduité des étudiants, renseignée à partir des données de connexion de la plateforme Moodle ;
- la progression des étudiants et leur progression au cours du semestre tremplin, appréciée par chaque responsable de parcours sur la base des activités individuelles et collectives réalisées, des travaux rendus et des résultats aux épreuves d'entraînement.

## Semestre tremplin

### Article 5. Organisation du semestre tremplin

Le semestre tremplin est articulé en deux cycles (cf. annexe 1) :

- Un premier cycle de consolidation des savoirs fondamentaux, de janvier à mars ;
- Un second cycle de séminaires thématiques et d'initiation aux épreuves des concours, de mars à juin. Deux modules, qui peuvent être cumulés, sont proposés : une prépa administration et une prépa justice-sécurité.

#### ➤ Calendrier

- Décembre : une réunion d'information est organisée tous les ans sur le site de l'IEP. Les candidats réalisent alors un quiz initial (afin de proposer un programme individualisé sur les 6 parcours de consolidation des fondamentaux de janvier à mars).
- Date de début de la formation (date effective d'accès à la plateforme numérique) : début janvier.
- Date de fin de la formation : fin juin.



➤ **Estimation de la durée de la formation à distance et en présentiel, en heures (voir annexe 3)**

*Remarque* : comme indiqué en annexe 3, cette durée dépend d'un grand nombre de paramètres, ce qui explique qu'elle fasse dans certains cas l'objet d'une estimation sous la forme d'une fourchette.

***Module consolidation des bases (janvier à mars)***

- Durée équivalent en enseignements (estimée par l'enseignant au regard du contenu rendu accessible sur la plateforme de e-learning) : 150h.
- Durée estimative du travail à accomplir, comprenant l'accès aux ressources, l'appropriation du contenu, la réalisation des activités : Entre 120h et 370h (*max 6-7h par parcours par semaine*).
- Durée des classes virtuelles : 26h.
- Durée de la préparation en présentiel : 12h.

***Module prépa administration/ prépa justice-sécurité (avril à juin)***

- Durée estimative équivalent en enseignements : 92h.
- Durée estimative du travail à accomplir, comprenant l'accès aux ressources, l'appropriation du contenu, la réalisation des activités : Entre 70h et 240h.
- Durée des classes virtuelles : 12h.
- Durée de la préparation en présentiel : 20h.
- Durée des initiations aux entraînements : 24h.

➤ **Nature de la formation dispensée pour le semestre tremplin**

La formation dispensée pour le semestre tremplin articule :

**1) Un module de consolidation des bases, puis des parcours thématiques en pédagogie inversée** comprenant :

- Des activités individuelles et collectives à réaliser, avec un planning pour chaque parcours : lectures, quiz, exposés, rédactions, débats... ;
- Des ressources numériques fournies : séquences vidéos, sources documentaires, conférences, fascicules... ;
- Des classes virtuelles ;
- Du tutorat.



**Sciences Po**  
Saint-Germain-en-Laye

UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE • UNIVERSITÉ DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Ces parcours apportent les bases des programmes des épreuves écrites des concours externes de catégorie A. Un approfondissement thématique et une préparation intensive aux épreuves seront proposés durant le second et le troisième semestre.

Les travaux proposés et les ressources qui leur sont liées sont détaillés sur la plateforme numérique de l'i-EPrépa au sein de chaque parcours.

**2) Des initiations aux épreuves d'admissibilité des concours** (de mars à juin) : une méthodologie propre à chaque épreuve d'admissibilité est proposée dès le semestre tremplin. Elle est accompagnée de simulations, progressives ou ponctuelles.

**3) Des regroupements réguliers sur le site de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye**, seront organisés au début de cycle (janvier, avril), à mi-parcours (mars) et en fin de session (juin). La participation à ces regroupements, qui auront lieu le vendredi et/ou le samedi, n'est pas obligatoire. Les étudiants qui ne pourraient y assister pourront suivre en ligne les conférences qui seront dispensés et/ou réaliser en ligne les travaux proposés.

## **Article 6. Conditions d'accès au semestre tremplin**

Le semestre tremplin est accessible, après examen du dossier :

- Aux étudiants attestant d'un *niveau* de licence en droit, science politique, ou sciences sociales, ainsi qu'aux étudiants issus d'une licence d'administration publique (LAP) ;
- Aux étudiants de 4<sup>e</sup> année de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye. Ceux-ci peuvent s'inscrire à l'un des deux modules de mars à juin (administration générale ou justice-sécurité) et se voient alors offrir l'accès au module de consolidation des bases de janvier à mars.

Les dossiers d'inscription sont accessibles sur le site de l'i-EPrépa : ([www.ieprepa.fr](http://www.ieprepa.fr))

Les candidatures sont ouvertes en septembre et closes au 15 décembre de l'année précédant celle de la formation suivie.

Pour les étudiants de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, les candidatures sont ouvertes en septembre et closes au 15 mars de l'année de suivi de la formation.



## Article 7. Droits d'inscription

Les droits d'inscription pour le semestre tremplin figurant en annexe 2 sont spécifiques à l'*i-EPrépa* et constituent la contribution de l'étudiant à son fonctionnement. Ils restent acquis à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye dès que les enseignements ont débuté, et ce quelle que soit la durée de la scolarité de l'étudiant.

## Article 8. Obligations des candidats inscrits au semestre tremplin

Les candidats s'engagent à ne pas divulguer les contenus mis à leur disposition sur la plateforme numérique de l'*i-EPrépa*, ainsi que les sujets et corrigés proposés. En cas de non-respect de cette obligation, le candidat se verra exclu de la formation par décision des directeurs de l'*i-EPrépa*, sans remboursement des frais d'inscription, et pourra faire l'objet de poursuites judiciaires.

# Préparation intensive

## Article 9. Organisation

L'année de préparation intensive aux concours repose sur une série de modules :

- Un module culture générale
- Un module droit civil- procédure civile
- Un module droit pénal- procédure pénale (module complémentaire pour certains concours)
- Un module droit public
- Un module finances publiques
- Un module droit européen
- Un module politiques publiques - notes de synthèse (et épreuves pratiques sur dossier)
- Un module épreuves d'admission

Ces modules peuvent être suivis seuls ou combinés. La liste des concours d'accès à la fonction publique ou aux métiers de la justice et de la sécurité figure **en annexe 4**.



➤ **Calendrier**

- Date de début de la formation (date effective d'accès à la plateforme numérique) : début septembre (pour 2018 : lundi 3 septembre 2018).
- Date de fin de la formation : fin juin pour les épreuves d'admissibilité (pour 2019 : samedi 29 juin 2019).
- Les entraînements aux épreuves d'admission sont proposés à différentes périodes de l'année d'inscription, en fonction des résultats d'admissibilité.

➤ **Estimation de la durée de la formation à distance et en présentiel, en heures - Contenu des modules**

Les modules sont calqués sur les programmes et la nature des épreuves écrites des concours externes de catégorie A.

Chaque module, détaillé sur la plateforme numérique du second et troisième semestre, comprend :

- Une série d'entraînements calqués sur les épreuves, suivant un planning intensif fourni en début de formation
- Des ressources numériques : séquences vidéos, sources documentaires, conférences, fascicules... Certaines sont générales, d'autres spécifiques à l'épreuve d'entraînement proposée.
- Des classes virtuelles qui permettent le suivi général des inscrits et un tutorat individuel.
- Des heures de présentiel qui ont également pour objectif de s'assurer du suivi des inscrits.

3 concours blancs sont organisés dans l'année (en décembre, février et avril). Les étudiants peuvent participer à deux de ces trois concours, en fonction de la date des concours qu'ils présentent.

L'estimation de la durée de la formation au sein de chaque module dépend d'un grand nombre de paramètres, ce qui explique qu'elle fasse, dans certains cas, l'objet d'une estimation sous la forme d'une fourchette. **Pour le détail, voir annexe 5.**



## Article 10. Conditions d'accès

La préparation intensive aux concours est accessible, après examen du dossier par les responsables pédagogiques de l'*i-EPrépa* et entretien :

- Aux étudiants attestant d'un *niveau* de master 1 en droit, science politique, ou sciences sociales.
- Les étudiants titulaires d'une licence en droit, science politique, ou sciences sociales ou d'une licence d'administration publique (LAP) peuvent être admis pour la préparation de certains concours, en fonction de l'excellence de leur dossier. Dans le cas contraire, ils peuvent être réorientés vers le semestre tremplin.

Les dossiers d'inscription sont accessibles sur le site de l'*i-EPrépa* :  
([www.ieprepa.fr](http://www.ieprepa.fr))

1. Les candidats doivent remplir le dossier de pré-inscription jusqu'au 27 juillet de l'année de la formation suivie ; une session complémentaire d'inscriptions pourra être ouverte du 27 août au 7 septembre en fonction des places disponibles.
2. L'inscription définitive des candidats retenus sera effective après paiement, effectué via le formulaire d'inscription en ligne.

## Article 11. Droits d'inscription

Les droits d'inscription **figurant en annexe 6**, sont spécifiques à l'*i-EPrépa* et constituent la contribution de l'étudiant à son fonctionnement. Ils restent acquis à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye dès que les enseignements ont débuté, et ce quelle que soit la durée de la scolarité de l'étudiant.

Les inscrits en *i-EPrépa* peuvent solliciter :

- Une allocation pour la diversité dans la fonction publique - <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17482>
- Une bourse sur critères sociaux : <http://www.crous-versailles.fr/bourses/>

Ces deux aides sont cumulables.





**Sciences Po**  
Saint-Germain-en-Laye

UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE • UNIVERSITÉ DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Les inscrits en *i*-EPrépa doivent en outre acquitter la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

A compter de la rentrée 2018, tous les étudiants sont redevables de cette contribution. Elle est due chaque année par les étudiants lors de leur inscription administrative.

Le montant de cette contribution est fixé pour l'année 2018/2019 à **90 €**.

Ce montant est indexé chaque année sur l'indice des prix à la consommation.

Lorsque l'étudiant(e) s'inscrit au titre d'une même année universitaire à plusieurs formations, la contribution n'est due que lors de la première inscription (inscription principale).

Il existe deux possibilités pour l'acquittement de la CVEC :

- **Paiement en ligne par carte bancaire**

1. L'étudiant(e) se connecte à **Etudiant.gouv.fr**
2. L'étudiant(e) déclare sa ville d'études et s'acquitte de la CVEC
3. Le Crous lui délivre une attestation même en cas d'exonération
4. L'étudiant(e) transmet son attestation à l'*i*-EPrépa

- **Paiement au guichet d'un bureau de Poste en espèces**

1. L'étudiant(e) se connecte à **Etudiant.gouv.fr**
2. L'étudiant(e) déclare vouloir payer en espèces et reçoit immédiatement un avis de paiement nominatif
3. L'étudiant(e) se présente à un bureau de poste afin d'effectuer le paiement
4. L'étudiant(e) reçoit sous 2 jours ouvrés un mail l'invitant à télécharger son attestation d'acquittement puis la transmet à l'*i*-EPrépa

**Attention** : les étudiants boursiers gérés par le CROUS sont exonérés du paiement de la CVEC. Ils doivent cependant effectuer la procédure en ligne afin d'obtenir une attestation d'exonération.



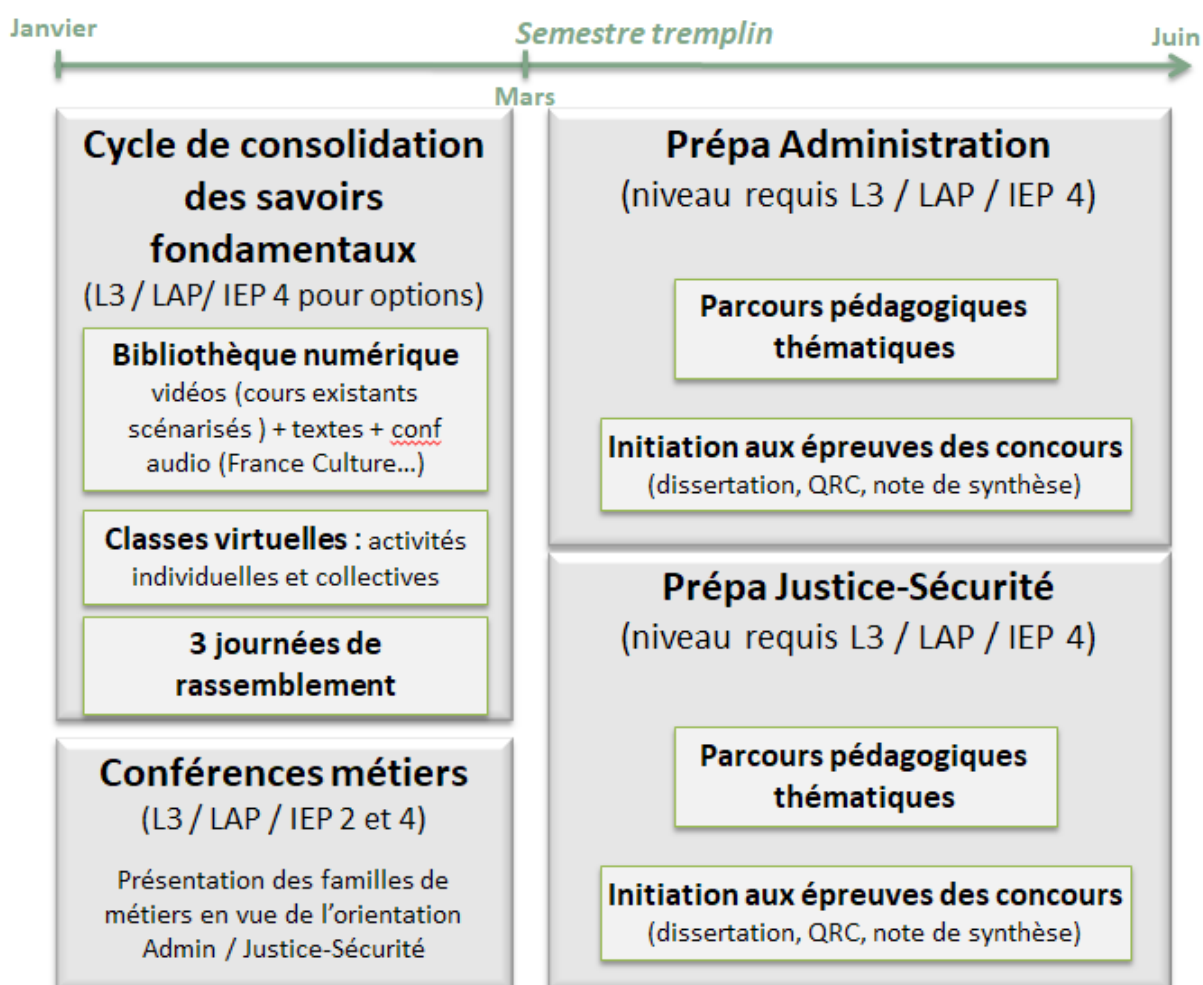
## **Article 12. Obligations des candidats inscrits à l'*i-EPrépa***

Les candidats s'engagent à ne pas divulguer les contenus mis à leur disposition sur la plateforme numérique de l'*i-EPrépa*, ainsi que les sujets et corrigés proposés. En cas de non-respect de cette obligation, le candidat se verra exclu de la formation par décision des directeurs de l'*i-EPrépa*, sans remboursement des frais d'inscription, et pourra faire l'objet de poursuites judiciaires.

Le suivi assidu de l'*i-EPrépa* par les étudiants de 5<sup>e</sup> année de l'IEP Saint-Germain-en-Laye peut valoir attribution d'ECTS au titre des modules numériques prévus dans la maquette de l'IEP. La participation à l'ensemble des épreuves des deux concours blancs conditionne l'attribution de ces ECTS.



## ANNEXE 1 : Architecture du semestre tremplin de l'i-EPrépa





Le cycle de consolidation des savoirs fondamentaux proposé de janvier à mars s'organise autour de six parcours pédagogiques correspondant aux savoirs de base exigés par tous les concours administratifs et judiciaires :

<i>Culture générale : enjeux contemporains</i>	<i>Organisation de l'Etat et des collectivités</i>
<i>L'ordre juridique : grandes notions</i>	<i>Droit civil : grandes notions I</i>
<i>Institutions et politiques européennes</i>	<i>Droit pénal : enjeux et débats</i>

Le deuxième cycle proposé de mars à juin s'organise autour de deux prépa distinctes (administration et justice-sécurité, qui peuvent être suivies en parallèle) qui comprennent chacune trois parcours pédagogiques thématiques, ainsi qu'une initiation aux épreuves des concours :

Prépa Administration

*Economie*

*Finances publiques*

*Droit public*

Prépa Justice – sécurité

*Droit civil : grandes notions II*

*Droit pénal*

*Droit public*

+ Initiations aux épreuves (notes de synthèse ou d'analyse, dissertations, QRC).



## ANNEXE 2 : Grille tarifaire du semestre tremplin

### **Etudiants UVSQ ou UCP : 700 € / an**

Ce tarif donne accès :

- Au module de consolidation des bases de janvier à mars ;
- Au module, *au choix*, entre prépa Administration générale ou prépa Justice-sécurité.

Coût supplémentaire d'accès simultané aux deux modules : 200 €.

### **Etudiants Hors UVSQ ou UCP : 1 200 € / an**

Ce tarif donne accès :

- Au module de consolidation des bases de janvier à mars ;
- Au module, *au choix*, entre prépa Administration générale ou prépa Justice-sécurité.

Coût supplémentaire d'accès simultané aux deux modules : 0 €.

### **Etudiants Sciences Po Saint-Germain : 400 € / an**

Ce tarif donne accès :

- Au module, *au choix* entre prépa Administration générale ou prépa Justice-sécurité.

Les étudiants de Sciences Po Saint-Germain inscrits au semestre tremplin ont accès aux parcours du module de consolidation des bases de janvier à mars.

Coût supplémentaire d'accès simultané aux deux modules : 100 €.

Ces tarifs sont non remboursables.

Les inscrits au semestre tremplin bénéficient d'une réduction de 200 € sur les « packs » du second et troisième semestre de l'année suivante (dès 2018-2019 pour les étudiants extérieurs à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye ; à partir de 2019-2020 pour les étudiants de l'IEP).



## ANNEXE 3 : Détails des parcours proposés pour le semestre tremplin

### I. Module individualisé de consolidation des bases - savoirs fondamentaux (janvier à mars, 12 semaines)

<b>Intitulé du parcours</b>	<b>Durée estimée équivalent heures d'enseignement</b>	<b>Durée estimée de préparation des activités (1)</b>	<b>Heures classes virtuelles</b>	<b>Heures en présentiel (2)</b>
<b>Culture générale : enjeux contemporains</b>	30h	<i>Entre 20h et 70h</i>	6h	2h
<b>L'ordre juridique : grandes notions et questions</b>	20h	<i>Entre 20h et 60h</i>	4h	2h
<b>Institutions et politiques européennes</b>	20h	<i>Entre 20h et 60h</i>	4h	2h
<b>Organisation de l'Etat et des collectivités</b>	20h	<i>Entre 20h et 60h</i>	4h	2h
<b>Droit civil : grandes notions I</b>	30h	<i>Entre 20h et 60h</i>	4h	2h
<b>Droit pénal : enjeux et débats</b>	30h	<i>Entre 20h et 60h</i>	4h	2h



## II. Modules prépa Administration / Justice-Sécurité (avril à juin, 12 semaines)

Intitulé du parcours	Module Prépa Administration			
	Durée estimée équivalent heures d'enseignement	Durée estimée de préparation des activités (1)	Heures classes virtuelles	Heures en présentiel (2)
Economie	20h	Entre 20h et 60h	2h	2h
Finances publiques	20h	Entre 20h et 60h	2h	2h
Droit public (droit administratif, droit constitutionnel, libertés publiques)	40h	Entre 30h et 120h	4h	4h
<b>Initiation aux épreuves</b>				
* Méthodologie	12h			12h (3)
* 2 notes de synthèse		10h		
* 1 dissertation		10h		
* 2 QRC		4h		



## Module Prépa Justice-sécurité

Intitulé du parcours	Durée estimée équivalent heures d'enseignement	Durée estimée de préparation des activités (1)	Heures classes virtuelles	Heures en présentiel (2)
<b>Droit civil : grandes notions II</b>	20h	<i>Entre 20h et 60h</i>	2h	2h
<b>Droit pénal : grandes notions</b>	20h	<i>Entre 20h et 60h</i>	2h	2h
<b>Droit public (droit administratif, droit constitutionnel, libertés publiques)</b>	40h	<i>Entre 30h et 120h</i>	4h	4h
<b>Initiation aux épreuves</b>				
* Méthodologie	12h			12h (3)
* 2 notes de synthèse		10h		
* 3 dissertations		10h		
* 2 QRC		4h		





**Sciences Po**  
Saint-Germain-en-Laye

UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE • UNIVERSITÉ DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Chaque responsable de parcours met en place un tutorat (plages horaires à définir) qui permet d'individualiser la formation proposée et de suivre chaque candidat dans sa progression au sein du parcours.

<sup>(1)</sup> Temps approximatif qui dépend d'un certain nombre de paramètres : niveau de chaque candidat, parcours antérieur, disponibilité du candidat (qui peut par exemple être en stage ou en formation initiale), volonté d'approfondissement du parcours... Aussi, en fonction du degré d'implication du candidat dans les activités proposées, le temps pourra varier dans la fourchette indiquée.

Le responsable de parcours, au vu des résultats du test initial de décembre, orientera chaque candidat vers les activités les plus adaptées à son niveau et à sa disponibilité.

<sup>(2)</sup> Ces heures de présentiel seront couplées à des journées de rassemblement où seront notamment proposées des conférences métiers.

<sup>(3)</sup> 2-3h de méthodologie sont prévues par exercice, en présentiel ou non selon le choix du responsable.



## ANNEXE 4

### CONCOURS PREPARES AU SECOND ET TROISIEME SEMESTRE (2018-2019)

#### EXTERNES - CATEGORIE A\*

\* Cette liste est non exhaustive. Les candidats peuvent aussi passer des concours dont les épreuves sont similaires et auxquels les modules proposés les préparent, ainsi que des concours de catégorie B.

#### **Préparation générale aux concours d'entrée aux Instituts Régionaux d'Administration (IRA).**

Ouverture septembre 2018, pour concours février 2019.

#### **Préparation générale aux concours des collectivités territoriales : concours d'attaché d'administration territoriale**

Ouverture septembre 2018 (en fonction des concours ouverts).

#### **Préparation générale aux concours de la Haute fonction publique**

- Commissariat aux armées : concours avril 2019.
- Administrateurs (INET) : concours novembre 2019.
- Conseiller TA : concours septembre 2019.
- Concours administrateur Assemblée et Sénat : concours novembre-décembre 2019.

#### **Préparation aux concours finances (Inspecteur des finances publiques, Inspecteur des douanes\*, inspecteur DGCCRF)**

Ouverture septembre 2018 pour concours décembre 2019.

\* Epreuve à domination économique (à partir de septembre 2019).

#### **Préparation aux concours de la justice : ENM, directeur des greffes**

Ouverture septembre 2018 pour concours juin-juillet 2019.



**Sciences Po**  
Saint-Germain-en-Laye

UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE • UNIVERSITÉ DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

**Préparation aux concours de la sécurité (commissaire de police, officier de gendarmerie, officier de police, directeur des services pénitentiaires, lieutenant pénitentiaire, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation)**

Ouverture septembre 2018 pour des concours dès février-mars 2019.

**Concours d'officiers de protection des réfugiés et apatrides de l' OFPRA + CNDA**

Ouverture septembre 2018 pour concours septembre 2019.



## **ANNEXE 5 : Détails des modules de la préparation intensive**

Le contenu plus détaillé des modules est calqué sur le programme des concours pour chacune des thématiques. Seule une estimation des différentes durées pour chaque module est possible.

### **MODULE CULTURE GENERALE**

#### ***Description du contenu***

Des ressources générales en ligne sous forme de vidéos, fascicules, topos, renvoi vers des conférences... (équivalent 40h), une revue de presse hebdomadaire, 3 sessions de présentiel de 6h, des ouvrages et annales à disposition (bibliothèque *i-EPrépa*), une méthodologie avec un suivi, 12 sujets de dissertation proposés avec leur corrigé et des ressources spécifiques pour les traiter (équivalent 40h).

#### ***Estimation de la durée du module***

- Durée équivalent en enseignements (au regard du contenu rendu accessible sur la plateforme de e-learning) : 80h.
- Durée estimative du travail à accomplir (dépend du nombre de dissertations réalisées, avec un minimum de 3) : entre 20h et 120h.
- Durée de la préparation en présentiel : 18h.



## **MODULE DROIT CIVIL - PROCEDURE CIVILE**

### ***Description du contenu***

Des ressources générales en ligne (équivalent 40h), 2 sessions de présentiel de 2h, des ouvrages et annales à disposition (bibliothèque *i-EPrépa*), des classes virtuelles de suivi, des méthodologies, 8 dissertations et 6 cas pratiques avec leurs ressources spécifiques (équivalent 30h)

S'ajoute une formation en procédure civile/voies d'exécution comportant des ressources générales en ligne (équivalent 20h), 2 sessions de présentiel de 2h, des classes virtuelles de suivi, 2 dissertations et 2 cas pratiques avec leurs ressources spécifiques (équivalent 10h).

### ***Estimation de la durée du module (les enseignements en procédure civile sont facultatifs sauf pour ENM, Directeur des greffes, inspecteur des finances publiques)***

- Durée équivalent en enseignements (au regard du contenu rendu accessible sur la plateforme de e-learning) : 100h.
- Durée estimative du travail à accomplir (dépend du nombre de dissertations et cas pratiques réalisés) : *entre 20h et 120h*.
- Durée de la préparation en présentiel : 8h.

## **MODULE DROIT PENAL - PROCEDURE PENALE**

### ***Description du contenu***

#### **Droit pénal général**

Des ressources générales en ligne (équivalent 40h), 2 sessions de présentiel de 3h, des ouvrages et annales à disposition (bibliothèque *i-EPrépa*), des classes virtuelles de suivi, des méthodologies, 4 dissertations avec leurs ressources spécifiques (équivalent 12h).

#### **Procédure pénale**

Des ressources générales en ligne (équivalent 20h), 2 sessions de présentiel de 3h, des ouvrages et annales à disposition (bibliothèque *i-EPrépa*), des classes virtuelles de suivi, méthodologie, 3 dissertations avec leurs ressources spécifiques (équivalent 12h).



***Estimation de la durée du module***

- Durée équivalent en enseignements (au regard du contenu rendu accessible sur la plateforme de e-learning) : 60h.
- Durée estimative du travail à accomplir (dépend du nombre de dissertations réalisées) : entre 20h et 120h.
- Durée de la préparation en présentiel : 12h.

**MODULE PENAL + (pour DSP, ENM, inspecteur des douanes)**

Des ressources générales en ligne (équivalent 20h), 2 sessions de présentiel de 2h, des ouvrages et annales à disposition (bibliothèque *i-EPrépa*), des classes virtuelles de suivi, 3 dissertations de droit pénal spécial avec leurs ressources spécifiques (équivalent 10h), 2 dissertations, 6 cas pratiques.

***Estimation de la durée du module***

- Durée équivalent en enseignements (au regard du contenu rendu accessible sur la plateforme de e-learning) : 30h.
- Durée estimative du travail à accomplir (dépend du nombre de dissertations et cas pratiques réalisés) : entre 15h et 40h.
- Durée de la préparation en présentiel : 4h.



## MODULE DROIT PUBLIC

### *Description du contenu*

#### **Droit administratif**

Des ressources générales en ligne (équivalent 40h), 3 sessions de présentiel de 2h, des ouvrages et annales à disposition (bibliothèque *i-EPrépa*), des classes virtuelles de suivi, des méthodologies, 3 dissertations ou 6 QRC avec leurs ressources spécifiques (équivalent 15h).

#### **Droit constitutionnel**

Des ressources générales en ligne (équivalent 20h), 3 sessions de présentiel de 2h, des ouvrages et annales à disposition (bibliothèque *i-EPrépa*), des classes virtuelles de suivi, des méthodologies, 2 dissertations ou 6 QRC avec leurs ressources spécifiques (équivalent 12h).

#### **Libertés publiques**

Des ressources générales en ligne (équivalent 20h), 3 sessions de présentiel de 2h, des ouvrages et annales à disposition (bibliothèque *i-EPrépa*), des classes virtuelles de suivi, des méthodologies, 2 dissertations ou 6 QRC avec leurs ressources spécifiques (équivalent 12h).

#### **Complément pour les grands concours**

2 dissertations supplémentaires proposées avec des ressources spécifiques (équivalent 12h).

#### **Estimation de la durée du module**

- Durée équivalent en enseignements (au regard du contenu rendu accessible sur la plateforme de e-learning) : 80h.
- Durée estimative du travail à accomplir (dépend du nombre de dissertations réalisées) : entre 40h et 150h.
- Durée de la préparation en présentiel : 12h.



## **MODULE DROIT EUROPEN**

### ***Description du contenu (Institutions + Ordre juridique+ justice européenne) - socle commun***

Des ressources générales en ligne (équivalent 30h), Ressources indiquées en libre accès/ manuels/références, 2 sessions de présentiel de 3h, des ouvrages et annales à disposition (bibliothèque *i-EPrépa*), des classes virtuelles de suivi, 4 QRC ou cas pratiques, 4 dissertations, 2 études de dossier avec des ressources spécifiques (équivalent 20h).

### ***Estimation de la durée du module***

- Durée équivalent en enseignements (au regard du contenu rendu accessible sur la plateforme de e-learning) : 50h.
- Durée estimative du travail à accomplir (dépend du nombre d'exercices réalisés) : entre 20h et 100h.
- Durée de la préparation en présentiel : 6h.

## **MODULE FINANCES PUBLIQUES**

### ***Description du contenu***

Des ressources générales en ligne (équivalent 30h), des ressources indiquées en libre accès/ manuels/références, 2 sessions de présentiel de 2h, des ouvrages et annales à disposition (bibliothèque *i-EPrépa*), des méthodologies, 2 dissertations avec leurs ressources spécifiques **ou** 2 QRC (équivalent 12h).

### ***Estimation de la durée du module***

- Durée équivalent en enseignements (au regard du contenu rendu accessible sur la plateforme de e-learning) : 30h.
- Durée estimative du travail à accomplir (dépend du nombre d'exercices réalisés) : entre 15h et 60h.
- Durée de la préparation en présentiel : 4h.





**Sciences Po**  
Saint-Germain-en-Laye

UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE • UNIVERSITÉ DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

## **MODULE POLITIQUES PUBLIQUES - NOTES DE SYNTHÈSE**

### ***Description du contenu***

Des sessions de présentiel sur les politiques sociales, territoriales et de sécurité (28h), un parcours en ligne sur les politiques sociales (équivalent 20h) avec 1 dissertation avec ressources spécifiques, des ouvrages et annales à disposition (bibliothèque *i-EPrépa*), une méthodologie de notes de synthèse, 2 à 3 entraînements selon le type de notes de synthèse préparée.

### ***Estimation de la durée du module***

- Durée équivalent en enseignements (au regard du contenu rendu accessible sur la plateforme de e-learning) : 20h.
- Durée estimative du travail à accomplir (dépend du nombre d'activités réalisées) : entre 15h et 60h.
- Durée de la préparation en présentiel : 28h.

## **MODULE EPREUVES D'ADMISSION**

### ***Description du contenu***

Epreuves de simulation, préparation au grand oral et de l'épreuve d'anglais, des dossiers en ligne, accès aux modules de préparation aux épreuves (droit européen, politiques publiques...).



## ANNEXE 6 : Détails des tarifs de la préparation intensive

La préparation intensive aux concours peut se faire grâce à la combinaison de différents modules à un tarif unitaire ou grâce à un « pack » de modules à un tarif préférentiel. Les étudiants, inscrits à l'UVSQ-UCP bénéficient d'une réduction de 20 % et les étudiants inscrits à l'IEP d'une réduction de 33 % sur les packs.

Lorsque le choix s'est porté sur un pack, des réductions sont accordées :

1. Aux étudiants ayant suivi le semestre tremplin : - 200 € (dès 2018 pour les étudiants extérieurs à l'IEP ayant été inscrits au semestre tremplin, dès 2019 pour tous les inscrits au semestre tremplin).
2. Aux étudiants boursiers (CROUS) : - 30 % sur le tarif « pack ».

### Tarifs unitaire des modules

	Etudiants IEP	Etudiants UVSQ/UCP	Extérieurs (hors CVEC)
<b>Culture générale</b>	267 €	320 €	400 €
<b>Droit civil - procédure civile</b>	167 €	200 €	250 €
<b>Droit pénal - procédure pénale</b>	167 €	200 €	250 €
<b>Droit pénal +</b>	100 €	120 €	150 €
<b>Droit public</b>	267 €	320 €	400 €
<b>Politiques publiques - notes de synthèse</b>	200 €	240 €	300 €
<b>Droit européen</b>	133 €	160 €	200 €
<b>Finances publiques</b>	100 €	120 €	150 €
<b>Epreuves d'admission</b>	267 €	320 €	400 €



## Tarifs « packs »

	Etudiants IEP	Etudiants UVSQ/UCP	Extérieurs (hors CVEC)
<b>Pack concours judiciaires</b>	<b>867 €</b>	<b>1 040 €</b>	<b>1 300 €</b>
<i>Culture Générale / Droit pénal / Droit pénal + / Droit civil / Droit public</i>			
<b>Pack concours judiciaires Plus</b>	<b>1067 €</b>	<b>1 280 €</b>	<b>1 600 €</b>
<i>Culture Générale / Droit pénal / Droit pénal + / Droit civil / Droit public / Droit européen / Politiques publiques - notes de synthèse</i>			
<b>Pack concours judiciaires M2 Carrières Judiciaires</b>	<b>400 €</b>	<b>400 €</b>	
<i>Culture Générale / Droit européen / Politiques publiques - notes de synthèse (+ dissertations juridiques)</i>			
<b>Pack concours police</b>	<b>867 €</b>	<b>1 040 €</b>	<b>1 300 €</b>
<i>Culture Générale / Droit pénal / Droit public / Droit européen / Politiques publiques - notes de synthèse</i>			
<b>Pack concours haute administration</b>	<b>933 €</b>	<b>1 120 €</b>	<b>1 400 €</b>
<i>Culture Générale / Droit public / Finances publiques / Politiques publiques - notes de synthèse</i>			
<i>+ 2 modules parmi les 3 suivants : Droit pénal / Droit civil / Droit européen</i>			
<b>Pack concours administration générale</b>	<b>700 €</b>	<b>840 €</b>	<b>1 050 €</b>
<i>Culture Générale / Droit public / Droit européen / Finances publiques / Politiques publiques - notes de synthèse</i>			